RAPPORT N° 2021/024/CP

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 24 FÉVRIER 2021

RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

COMPRA DI PARCELLE SITUATE NANTU À U TERRITORIU DI A CUMUNA DI BUNIFAZIU - PRESE NECESSARIE PÈ A CUSTRUZZIONE DI U GIRATOGHJU DETTU "DI L'USPIDALI" NANTU À A RT 40

ACQUISITION DE PARCELLES SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BUNIFAZIU -EMPRISES NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DU GIRATOIRE DIT "DE L'HÔPITAL" SUR LA RT 40

 $COMMISSION(S) \ COMPETENTE(S): \qquad Commission \ du \ D\'{e}veloppement \ Economique, \ du \ Num\'{e}rique, \ de$

l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité



RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport du Président du Conseil exécutif de Corse concerne la proposition d'acquisitions foncières relatives aux travaux d'aménagement du giratoire dit « de l'Hôpital » sur la Route Territoriale 40, sis sur le territoire de la commune de Bunifaziu, ainsi que l'autorisation de signer les actes d'acquisition correspondants.

Sur la RT 40, au niveau de l'intersection avec la voie communale desservant l'hôpital, le carrefour en « T » n'est plus adapté au trafic et aux échanges constatés : visibilité médiocre, nombreux accès riverains non sécurisés, mauvaise lisibilité des intersections, vitesse excessive, manœuvres de cisaillement dangereuses, dépassements ...

Il convient donc d'adapter la géométrie du carrefour et de le sécuriser, par l'aménagement d'un carrefour giratoire à 4 branches regroupant la RT 40 et les voies communales desservant l'hôpital de Bunifaziu.

Cet aménagement permettra d'améliorer le confort, la sécurité des usagers et la lisibilité de l'intersection. Il sécurisera les conditions d'échange avec le réseau routier communal, du cheminement piéton vers les équipements publics.

Les emprises concernées se trouvent sur des propriétés privées (pour une superficie de 18a 85ca).

Il convient d'opérer l'acquisition des emprises soit par actes administratifs d'acquisition amiable soit par actes notariés.

Le cabinet SIBELLA, géomètres-experts à BASTIA, a dressé un plan parcellaire le 5 décembre 2019.

Le cabinet Dolesi, expert près la Cour d'Appel de Bastia, a évalué ces parcelles pour une valeur globale de quatre-vingt quatorze mille quatre cents euros (94 400 €) le 23 juin 2020.

En conséquence, je vous propose :

- **D'APPROUVER** le projet d'aménagement du carrefour à sens giratoire dit de l'Hôpital sur la RT 40 sur la commune de Bunifaziu.
- **D'APPROUVER** l'acquisition amiable pour un montant total de quatrevingt quatorze mille quatre cents euros (94 400 €) des emprises suivantes sises sur le territoire de la commune de Bunifaziu :
- Section D :
- n° 529 (emprise de 101 m² à prendre sur une superficie de 4 000 m²)

- n° 554 (emprise de 117 m² à prendre sur une superficie de 4 439 m²)
- n° 611 (emprise de 74 m² à prendre sur une superficie de 1 337 m²)
- n° 613 (emprise de 1 335 m² à prendre sur une superficie de 4 742 m²)
- n° 823 (emprise de 1 m² à prendre sur une superficie de 4 000 m²)
- Section G:
- n° 460 (emprise de 23 m² à prendre sur une superficie de 1 538 m²)
- n° 757 (emprise de 5 m² à prendre sur une superficie de 4 186 m²)
- n° 872 (emprise totale : 106 m²)
- n° 873 (emprise de 110 m² à prendre sur une superficie de 1 269 m²)
- n° 878 (emprise de 1 m² à prendre sur une superficie de 1 261 m²)
- n° 879 (emprise de 12 m² à prendre sur une superficie de 214 m²)

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.